

**Délibération N° 2020-10**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 24 janvier 2020,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délibération n°2019-40 du 27 mai 2019 portant délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration à la Présidente,
- Vu** la délibération 2019-28 en date du 8 avril 2019 portant approbation de la convention cadre régissant les relations entre l'Université Lyon 2 et l'association sportive de l'Université Lyon 2,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation de la convention avec l'association sportive de l'Université Lumière Lyon 2**

La convention jointe en annexe est approuvée à la majorité.

Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 19  
Dont :  
Pour : 18  
Abstention : 1

Fait à Lyon, le 27 janvier 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2

  
Nathalie DOMPNIER

UNIVERSITÉ  
LUMIÈRE  
LYON 2  
UNIVERSITÉ DE LYON  
ACADEMIE DE LYON

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.